

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2180

6 septembre 2013

SOMMAIRE

Analyse & Conseil S.à r.l.	104594	Gazstream S.A.	104638
AQR UCITS Funds	104613	Global Invest Luxembourg S.A.	104639
Architecture & Urbanisme 21, Yvore Schiltz et associés	104594	Golden Finance S.A.	104595
Arclin Lux Holdings S.à r.l.	104638	Gottschol Alcuilux S.A.	104595
Arthur D. Little Luxembourg	104638	HSA International 2 S.à r.l.	104594
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	104610	Incafi S.A.	104640
B.A.U. - Bureau d'Architecture Urbaine	104611	Max Mara International S.A.	104620
Bel Optic Sàrl	104611	Max Mara International S.A.	104620
Ben Holding S.à r.l.	104610	Middlesex JV S.à r.l.	104620
Bioform International S.A.	104619	Mouflolux S.A.H.	104621
BJ Services International S.à r.l.	104609	MPL Holdco S.à r.l.	104621
bluO Holding F2	104594	MPL Topco S.à r.l.	104621
Boccon Di Vino S.à r.l.	104613	OffCo 2 S.à r.l.	104596
BTG Pactual E&P S.à r.l.	104614	Pan European Ventures S.A.	104596
Bungalow-Park Petite Suisse S.A.	104619	Panev S.A.	104596
Bureau Schneider S.à r.l.	104618	Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l. ..	104599
Caetano S.à r.l.	104599	PeopleSoft Luxembourg S.à r.l.	104595
Central European Prague Investment S.à r.l.	104612	PubLux Broderie et Marchandises S.à r.l.	104597
CEP III Investment 20 S.à r.l.	104600	Quartz No. 1 S.A.	104634
CHH FINANCIERE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	104604	Rakuten Europe S.à r.l.	104635
"Croce Del Sud S.A."	104623	Rakuten Europe S.à r.l.	104635
CROWN Premium Private Equity Buyout	104622	Randstad Luxembourg International S.à r.l.	104635
CROWN Premium Private Equity III SI- CAV	104622	Randstad Luxembourg North America S.à r.l.	104635
CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS	104622	Redline Capital Management	104635
CT GP Acquisition S.C.A.	104623	Regus Management Limited	104634
Finefra S.A.	104640	SDV Holding	104605
Finsai International S.A.	104639	Ship 2 S.à r.l.	104609
G5 Luxembourg S.A.	104639	Shiptrade Holding S.A.	104604
		Silver Corporate Capital	104606
		SPF Dolphin S.A.	104606
		SP - LUX SICAV II	104640
		Stemmann-Technik Luxembourg S.à r.l. ..	104605

bluO Holding F2, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 169.494.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juli 2013.

Für bluO Holding F2

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2013098539/13.

(130119642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Analyse & Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 13A, rue de Schoenfels.
R.C.S. Luxembourg B 128.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013098568/12.

(130119890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Architecture & Urbanisme 21, Yvore Schiltz et associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 98.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013098572/10.

(130120654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

HSA International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.722.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.051.

En date du 21 mai 2013, le transfert de parts suivant a eu lieu:

L'associé HSA International 1 S.à r.l., avec adresse au 35 allée Scheffer, L-2520, a transféré 430,625 parts sociales à HSA International 3 S.à r.l., avec adresse au 35 allée Scheffer, L-2520.

En conséquence:

Les associés détiennent les parts sociales suivantes:

HSA International 1 S.à r.l.:

- 1,291,875 parts sociales

HSA International 3 S.à r.l.:

- 430,625 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099884/19.

(130120928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Golden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 61.382.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 juin 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2016

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Davy Georges BAUDOIN, 17 Avenue Théodore Vernes, CH-1260 Versoix, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013099845/15.

(130121095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.809.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 17. Juni 2013

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

das Mandat des jetzigen Wirtschaftsprüfers, „Fiduciaire Internationale S.A.“, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg, unter der Nummer B 34.813, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, zu verlängern und sie mit der Prüfung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2013, zu beauftragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 17. Juli 2013.

Für GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013099846/17.

(130121220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

PeopleSoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.489.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.323.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 janvier 2013 que:

- le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} janvier 2013 du 2-8, Avenue Charles de Gaulle L-1653 au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- La démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant B, avec effet au 1^{er} janvier 2013 a été acceptée;

- Monsieur Alessandro Maiocchi, né le 1^{er} octobre 1974 à Venise (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé en tant que nouveau gérant B, avec effet au 1^{er} janvier 2013;

- Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé en tant que nouveau gérant B, avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour PEOPLESOFT LUXEMBOURG, S.A R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2013102622/22.

(130124421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 11 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102630/22.

(130124541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.036.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 11 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102631/22.

(130124542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

OffCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.016.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102589/10.

(130124279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

PubLux Broderie et Marchandises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 178.782.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Vitor Cesar DOS SANTOS FERREIRA, salarié, né à Porto Mira Gaia (Portugal), le 28 octobre 1971, demeurant à L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "PubLux Broderie et Marchandises S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et vente de produits publicitaires. La Société pourra en plus prester tous services dans le domaine du marketing.

Enfin, elle pourra commercialiser tout genre de produit se rattachant directement ou indirectement à son activité.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Vitor Cesar DOS SANTOS FERREIRA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx.
2. Monsieur Vitor Cesar DOS SANTOS FERREIRA, salarié, né à Porto Mira Gaia (Portugal), le 28 octobre 1971, demeurant à L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. C. DOS SANTOS FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102628/124.

(130124582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.698.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pendekar Holdings (Haripur) S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013102620/14.

(130124086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Caetano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 38, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.685.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social d'Esch/Alzette le 08 juillet 2013.

- En date du 08 juillet 2013, Mme Catarina CAETANO SIMOES, demeurant à L-3670 KAYL, 144, rue de Noertzange, a cédé à Mme Maria do Céu CORREIA GOMES CAETANO, demeurant à L-3855 SCHIFFLANGE, 49, Cité Emile Mayrisch 50 (cinquante) parts sociales de la société CAETANO S.A R.L.

Il résulte après cette cession de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est reparti de la façon suivante:

Madame Maria do Céu CORREIA GOMES CAETANO 100 parts

- Madame Catarina CAETANO SIMOES, demeurant à L-3670 KAYL, 144, rue de Noertzange, est radier en tant que gérante technique de la société CAETANO S.A R.L. prédésignée, avec effet immédiat.

- Monsieur João CAETANO MARQUES, demeurant à L-3855 SCHIFFLANGE, 49, Cité Emile Mayrisch, est nommé gérant technique de la société CAETANO S.A R.L. prédésignée, avec effet immédiat.

Il résulte après cette décision, que le nombre des gérants est fixé à deux.

Monsieur João CAETANO MARQUES, demeurant à L-3855 SCHIFFLANGE, 49, Cité Emile Mayrisch,

- Gérant Technique pour une durée indéterminée.

Madame Maria do Céu CORREIA GOMES CAETANO, demeurant à L-3855 SCHIFFLANGE, 49, Cité Emile Mayrisch - Gérante Administrative pour une durée indéterminée.
 Esch/Alzette, le 08 juillet 2013.
 Référence de publication: 2013103060/24.
 (130125370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CEP III Investment 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 7.600.990,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.058.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), submitted to the SICAR regime law, established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711 (CEP III),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 4, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "CEP III Investment 20 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173058, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 24, dated January 4, 2013, and whose articles of association have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven million five hundred eighty-eight thousand four hundred ninety Euro (EUR 7.588.490,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to seven million six hundred thousand nine hundred ninety Euro (EUR 7.600.990,00), by creation and issuance of seven million five hundred eighty-eight thousand four hundred ninety (7.588.490) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Liberation

CEP III, represented as stated above, declares to subscribe for five million seven hundred ninety-six thousand nine hundred thirty-seven (5.796.937) New Shares and to fully pay them up in the amount of five million seven hundred ninety-six thousand nine hundred thirty-seven Euro (EUR 5.796.937,00), and to proceed with an allocation to the legal reserve of the Company in the amount of five hundred eighty thousand nine hundred ninety-four Euro (EUR 580.994,00), by a contribution in cash in the aggregate amount of six million three hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-one Euro (EUR 6.377.881,00) to the Company.

Thereupon intervened:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), submitted to the SICAR regime law, established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96017, here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 4, 2013, who declares to subscribe for one million seven hundred ninety-one thousand five hundred fifty-three (1.791.553) New Shares and to fully pay them up in the amount of one million seven hundred ninety-one thousand five hundred fifty-three Euro (EUR 1.791.553,00), and to proceed with an allocation to the legal reserve of the Company in the amount of one hundred seventy-nine thousand one hundred fifty-six Euro (EUR 179.156,00), by contribution in cash in the total amount of one million nine hundred seventy thousand seven hundred nine Euro (EUR 1.970.709,00) to the Company.

The amount of eight million three hundred forty-eight thousand five hundred ninety Euro (EUR 8.348.590,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Second resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to amend article 1 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Third resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to amend article 2 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

" **Art. 2. Corporate Object.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Fourth resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to amend article 6 first paragraph of the Company's articles of association first paragraph which will henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The share capital is set at seven million six hundred thousand nine hundred ninety Euro (EUR 7.600.990,00) represented seven million six hundred thousand nine hundred ninety (7.600.990) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Fifth resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to insert TITLE VI - AUDIT and article 22 to the Company's articles of association which will read as follows:

"Title VI - Audit

Art. 22. Auditor. The Company is audited by a «réviseur d'entreprises», appointed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times."

Sixth resolution

Following the above resolutions the shareholders resolve to renumber the subsequent titles and articles of the Company's articles of association.

Seventh resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to acknowledge the resignation of the following person from his mandate of manager of the Company and to grant him discharge for the execution of his mandate until the date hereof:

- Mr. David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington DC, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

Eighth resolution

The shareholders resolve, with immediate effect, to appoint the following person as a manager of the Company for an unlimited duration:

- Ms. Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977, in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand four hundred euro (EUR 4,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARUE:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise soumise à la loi sur le régime SICAR, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711 (CEP III),

ici représentée par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CEP III Investment 20 S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173058, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 24, en date du 4 janvier 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 7.588.490,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à sept millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 7.600.990,00), par la création et l'émission de sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (7.588.490) nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

CEP III, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à cinq millions sept cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-sept (5.796.937) Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement, pour un montant de cinq millions sept cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-sept Euro (EUR 5.796.937,00), et de procéder à une allocation à la réserve légale de la Société pour un montant de cinq cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euro (EUR 580.994,00), par apport en numéraire d'un montant total de six millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un Euro (EUR 6.377.881,00).

SUR CE, EST INTERVENUE:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise soumise à la loi sur le régime SICAR, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017, ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736

Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013, qui déclare de souscrire à un million sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante-trois (1.791.553) Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement, pour un montant total d'un million sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante-trois Euro (EUR 1.791.553,00), et de procéder à une allocation à la réserve légale de la Société pour un montant de cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-six Euro (EUR 179.156,00), par apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent soixante-dix mille sept cent neuf Euro (EUR 1.970.709,00) à la Société.

Le montant de huit millions trois cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 8.348.590,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant disponible à la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident avec effet immédiat, de modifier l'article 1 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi sur les sociétés commerciales), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

Les associés décident avec effet immédiat, de modifier l'article 2 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.»

Quatrième résolution

Les associés décident avec effet immédiat, de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 7.600.990,00) représenté par sept millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.600.990) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.»

Cinquième résolution

Les associés décident avec effet immédiat, d'insérer TITRE VI - REVISEUR et l'article 22 aux statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"Titre VI - Réviseur

« **Art. 22. Réviseur.** Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, qui sera sélectionné dans la liste des réviseurs approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais peut être renouvelé indéfiniment.»

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les associés décident de renuméroter les titres et articles suivants des statuts de la Société.

Septième résolution

Les associés décident avec effet immédiat, de constater la démission de la personne suivante de son mandat de gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour:

- M. David B. Pearson, Managing Director, né le 13 décembre 1968, à Washington DC, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, États-Unis d'Amérique.

Huitième résolution

Les associés décident de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013103080/231.

(130125239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.057.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2013

1. M. Christian WENGER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. Mme Marie-Jeanne RASQUI a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103084/21.

(130125470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Shiptrade Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104581/9.

(130127019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SDV Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 171.813.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104575/9.

(130126264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Stemmann-Technik Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.789.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

STEMMANN-TECHNIK GMBH, Deutsch Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Niedersachsenstraße 2, D-48465 Schüttorf, Deutschland, Handelsregister B des Amtsgerichts Osnabrück HRB Nummer 130213,

„der Komparent“

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Michael GRUNDWALD, Diplom Ingenieur, wohnhaft in 48459 Schüttorf, Deutschland,

Der Komparent, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEMMANN-TECHNIK LUXEMBURG S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Nr. 154789, mit Gesellschaftssitz in L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 28. Juli 2010, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nr.2028 vom 29.September 2010.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft STEMMANN-TECHNIK LUXEMBURG S.à r.l. sich auf 12.500,- EUR (Zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (Einhundert) Anteile zu je 125,- EUR (einhundertfünfundzwanzig Euro), vollständig eingezahlt.

3. Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

4. Dass der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft STEMMANN-TECHNIK LUXEMBURG S.à r.l. erklärt, dass alle Passiva beglichen sind und die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, da diese persönlich für alle Verpflichtungen der Gesellschaft haftet.

5. Dass der Komparent ebenfalls erklärt, dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuzahlen, übernehmen wird.

6. Dass der Komparent dem Geschäftsführer Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am STEMMANN-TECHNIK GMBH in Niedersachsenstraße 2, D-48465 Schüttorf, Deutschland aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neun hundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Michael GRUNDWALD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013104607/45.

(130127496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SPF Dolphin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.133.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104603/9.

(130126952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Silver Corporate Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 178.888.

STATUTS

L'an deux mille treize, le troisième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. VOD-K, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 167.746, ici représentée par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 juin 2013;

2. Monsieur Aurélien ZACHAYUS, dirigeant d'entreprises, né le 24 mai 1985 à Melun (France), demeurant à F-77190 Dammarie-lès-Lys, 94, Avenue Paul Vaillant-Couturier,

ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 juin 2013;

3. Monsieur Philippe LAPILLE, avocat, né le 4 juillet 1962 à Donzy (France), demeurant à F-75017 Paris, 5-7, rue Georges Berger,

ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mai 2013;

4. Monsieur Daniel PREAULT, directeur d'Agence, né le 14 février 1961 à Nevers (France), demeurant à F-18380 Yvoy-le-Pré, La Rolanderie,

ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'extension et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ainsi que la détention de marques de fabrique ou de commerce, de brevets, de dessins ou modèles, de noms de domaine.

La Société pourra également prendre des participations, des intérêts et des parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra faire toutes prestations de services administratives et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «SILVER CORPORATE CAPITAL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les douze mille quatre cents (12.400) parts sociales comme suit:

- VOD-K, pré-qualifiée, trois mille cent parts	3.100 parts
- Monsieur Aurélien ZACHAYUS, pré-qualifié, trois mille cent parts	3.100 parts
- Monsieur Philippe LAPILLE, pré-qualifié, trois mille cent parts	3.100 parts
- Monsieur Daniel PREAULT, pré-qualifié, trois mille cent parts	3.100 parts
TOTAL: douze mille quatre cents parts sociales	12.400 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

1) VOD-K, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 167.746, représentée par son représentant permanent, Monsieur Dominique BOUREL, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants/mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8582. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104582/188.

(130126931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Ship 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104580/10.

(130127048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 605.391.800,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

En date du 15 juillet 2013, l'associé unique de la Société a renouvelé les mandats de

- Constanze Guthier-Brown
- Alexander L Peng
- Marc Feider

Pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2013

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Bj Services International S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013105674/18.

(130128430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ben Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 412.001.977,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.417.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 juillet 2013 que:

- Monsieur Stef OOSTVOGELS démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 23 juillet 2013;

- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 juillet 2013;

- Est nommé gérant de classe A avec effet au 23 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 23 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105653/21.

(130128848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 14.262.205,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Avec effet au 24 juillet 2013, M. Graeme Cullen n'est plus commissaire aux comptes de la Société. Avec effet à la même date,

- Bharat Amratlal Sodha, ayant comme adresse le 566 Chiswick High Road, 3rd Floor, Building 5, Chiswick, London, W4 5YF, Royaume-Uni; et

- Ronald Y. Bain, ayant comme adresse le Stonewood Park North Dyce, Aberdeen, AB21 7EA, Royaume-Uni,

Ont été nommés commissaires aux comptes de la Société pour un mandat à durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Au 24 juillet 2013, les commissaires aux comptes de la Société sont:

- Tommie Lee Pate

- Bharat Amratlal Sodha

- Ronald Y. Bain

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013105651/23.

(130128423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

B.A.U. - Bureau d'Architecture Urbaine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.450.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brigitte Brouwers-Kartheuser.

Référence de publication: 2013105647/10.

(130128940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Bel Optic Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.931.

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Franck BELAJ, gérant, né à Épinal/Vosges (France), le 10 février 1974, demeurant à F-88370 Bellefontaine, 28, Gérardfaing;

2.- Christelle GÉRARD, salariée, né à Haguenau/Bas-Rhin (France), le 15 mai 1973, demeurant à F-88370 Bellefontaine, 28, Gérardfaing.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de " BEL OPTIC SARL ".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet les activités suivantes:

- négoce d'articles d'optique, auditifs, optométriques de précision par voie directe ou par internet pour des professionnels;
- commissionnaire, accepter tous mandats relatifs aux affaires d'autrui, à l'exclusion de la mise en relation de ses clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier, respectivement de mandats de gestion de fortune;
- Intermédiaire commercial.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

104612

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Franck BELAJ, gérant, né à Épinal/Vosges (France), le 10 février 1974, demeurant à F-88370 Bellefontaine, 28, Gérardfaing, quatre-vingt-dix parts	90
2.- Christelle GÉRARD, salariée, né à Haguenau/ Bas-Rhin (France), le 15 mai 1973, demeurant à F-88370 Bellefontaine, 28, Gérardfaing, dix parts	10
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Franck BELAJ, gérant, né à Epinal/Vosges (France), le 10 février 1974, demeurant à F-88370 Bellefontaine, 28, Gérardfaing, gérant technique;

2.- Christelle GERARD, salariée, né à Haguenau/Bas-Rhin (France), le 15 mai 1973, demeurant à F-88370 Bellefontaine, 28, Gérardfaing, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Belaj, Gérard et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 8 juillet 2013. Relation LAC/2013/31650. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013105670/85.

(130128337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Central European Prague Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 23 juillet 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés du 23 juillet 2013 que:

- Monsieur Paul Devonshire a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

- Monsieur Christopher Collo, né le 20 août 1976 à Mainz, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 23 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Sont (re)nommés gérants de la Société, et ce pour une durée indéterminée:

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;

- Christopher Collo, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;

- Rüdiger Schwarz, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour Central European Prague Investment S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013105697/23.

(130128284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Boccon Di Vino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 58, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.564.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2013

Se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée «BOCCON DI VINO S.à r.l.», avec siège social à L-4130 Esch-sur-Alzette au 58, Avenue de la Gare et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 169564

Résolutions:

Première résolution:

Suite à une cession de parts sous seing privé, datée du 28 avril 2013, Monsieur Santo PRENCI associé, né le 29 novembre 1958 à Taurianova (I) et demeurant à L-3391 Peppange au 13 rue Alex Federspill, a cédé avec l'accord du co-associé, 12 parts sociales à Monsieur Nicola ROVITO, né le 6 décembre 1979 à Talka (RCH) et demeurant à L-4332 Esch-sur-Alzette au 1-3, rue Sidney Thomas.

Suite à la cession de parts, les cents parts sociales (100 parts) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125 Euros) chacune, sont réparties comme suit:

Madame Carmela ZUMMO	50 parts sociales
Monsieur Santo PRINCI	38 parts sociales
Monsieur Nicola ROVITO	12 parts sociales

Deuxième résolution:

Les associés décident d'accorder un nouveau pouvoir de signature aux gérants Monsieur Santo PRINCI et Madame Carmela ZUMMO.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants. Toutefois pour un montant inférieur à dix mille Euros (10 000,-Eur), la prédite société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Madame Carmela ZUMMO / Monsieur Santo PRINCI / Monsieur Nicola ROVITO

Référence de publication: 2013105676/32.

(130129041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

AQR UCITS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.881.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2013 ratifie la cooptation de M.Thomas Nummer, demeurant professionnellement 6B Route de Trèves L-2633 Luxembourg, comme Administrateur avec effet au 31 mai 2013, en remplacement de M. Salman Nir Messafi qui a démissionné en date du 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013105635/13.

(130128174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

BTG Pactual E&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.405.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BTG Pactual E&P S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on June 13, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

BTG Pactual E&P Empreendimentos e Participates S.A., a corporation incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3477, 14^o andar, parte, Itaim Bibi, São Paulo - SP, Brazil, registered with the Board of Commerce of Brazil under no. 35.300.446.267 and with the Federal Revenue of Brazil under no. 17.200.884/0001-20 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Cancellation of the current nominal value of the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the shares shall henceforth be without nominal value;

3. Conversion of the functional currency of the Company from Euro to United States Dollars and subsequent conversion of the amount of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) at the EUR/USD official exchange rate as of June 26, 2013 published by the European Central Bank;

4. Reinstatement of a nominal value for each share of the Company amounting to one United States Dollar (USD 1) and immediate and subsequent conversion and partial split of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) into one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each;

5. Increase of the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) represented by one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, to nine hundred and thirty-one million and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollars and eighty-three cents (USD 931,089,026.83) by way of the issuance of ninety-three billion one hundred and seven million two hundred and seventy-four thousand six hundred and eighty-three (93,107,274,683) shares, in registered form, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each;

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 5. above and of a share premium;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the conversion of the functional currency and the share capital increase specified in items 3. 4. and 5. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the conversion of the functional currency of the Company, (ii) the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company;

8. Subsequent amendment to the article 5.1. of the Articles; and

9. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to cancel the current nominal value of the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the shares shall henceforth be without nominal value.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the functional currency of the Company from Euro to United States Dollars and to subsequently convert and partially split the amount of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) at the EUR/USD official exchange rate as of June 26, 2013 published by the European Central Bank.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reinstate a nominal value for each shares of the Company amounting to cent of a United States Dollar (USD 0.01) and immediate and subsequent conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) represented by one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, to nine hundred and thirty-one million and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollar and eighty-three cents (USD 931,089,026.83) by way of the issuance of ninety-three billion one hundred and seven million two hundred and seventy-four thousand six hundred and eighty-three (93,107,274,683) shares, in registered form, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ninety-three billion one hundred and seven million two hundred and seventy-four thousand six hundred and eighty-three (93,107,274,683) shares, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, and to have paid them up in full by way of a contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred and thirty-one million and seventy-two thousand seven hundred and forty-six United States Dollars and eighty-three cents (USD 931,072,746.83).

The aggregate amount of nine hundred and thirty-one million and seventy-two thousand seven hundred and forty-six United States Dollars and eighty-three cents (USD 931,072,746.83) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the conversion of the functional currency and the share capital increase specified under the third, fourth and fifth resolutions above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the conversion of the functional currency of the Company, (ii) the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at nine hundred and thirty-one million and eighty-nine thousand and twenty-six United States Dollar and eighty-three cents (USD 931,089,026.83) represented by ninety-three billion one hundred and eight

million nine hundred and two thousand six hundred and eighty-three (93,108,902,683) shares in registered form, having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up"

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 6,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BTG Pactual E&P S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 13 juin 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

BTG Pactual E&P Empreendimentos e Participações S.A., une société constituée selon les lois du Brésil, ayant son siège social à Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3477, 14° andar, parte, Itaim Bibi, São Paulo - SP, Brésil, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce du Brésil sous le numéro 35.300.446.267 et auprès des Recettes Fédérales du Brésil sous le numéro 17.200.884/0001-20 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Annulation de la valeur nominale actuelle des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société représentant la totalité du capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), les parts sociales étant désormais sans valeur nominale;

3. Conversion de la devise de fonctionnement de la Société d'euro en dollars des Etats-Unis et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) au taux de change EUR /USD officiel à la date du 26 juin 2013 publié par la Banque Centrale Européenne;

4. Réintroduction d'une valeur nominale pour chaque part sociale de la Société qui s'élève à un dollar des Etats-Unis (USD 1) et conversion subséquente et division partielle des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par la Société et représentant la totalité du capital social de la Société qui s'élève à seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) en un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune;

5. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) représenté par un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées à neuf cent trente et un millions quatre-vingt-neuf mille vingt-six dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois centimes (USD 931,089,026.83) par l'émission de quatre-vingt-treize mille cent sept million deux cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois (93,107,274,683) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune;

6. Souscription aux parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 5. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter la conversion de la devise de fonctionnement et l'augmentation du capital social indiquée aux points 3. 4. et 5. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) de la conversion de la devise de fonctionnement de la Société, (ii) des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

8. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts; et

9. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale réelle des douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société représentant la totalité du capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), les parts sociales étant désormais sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise de fonctionnement de la Société d'euro en dollars des Etats-Unis et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à seize mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 16.280) au taux de change EUR /USD officiel à la date du 26 juin 2013 publié par la Banque Centrale Européenne.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réintroduire une valeur nominale pour chaque part sociale de la Société qui s'élève à un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et de subséquemment convertir et partiellement diviser des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par la Société et représentant la totalité du capital social de la Société qui s'élève à seize mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 16.280) un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) représenté par un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées à neuf cent trente-et-un million quatre-vingt-neuf mille vingt-six dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois centimes (USD 931.089.026,83) par l'émission de quatre-vingt-treize mille cent sept million deux cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois (93.107.274.683) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et ayant les droits et caractéristiques comme énoncés dans les Statuts.

Subscription - Payment

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à de quatre-vingt-treize mille cent sept million deux cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois (93.107.274.683) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent trente et un millions soixante-douze mille sept cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois centimes (USD 931.072.746,83).

Le montant total de neuf cent trente et un millions soixante-douze mille sept cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois centimes (USD 931.072.746,83) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion de la devise de fonctionnement et l'augmentation du capital social indiquée aux troisième, quatrième et cinquième résolutions ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le

compte de la Société à l'enregistrement (i) de la conversion de la devise de fonctionnement de la Société, (ii) des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent trente et un million quatre-vingt-neuf mille vingt-six dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois centimes (USD 931.089.026,83) représenté par quatre-vingt-treize milliards cent huit millions neuf cent deux mille six cent quatre-vingt-trois (93.108.902.683) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ 6.800,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2013. Relation GRE/2013/2688. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105684/238.

(130128392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Bureau Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.820.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eric SCHNEIDER, employé privé, né à Luxembourg, le 02 décembre 1970, demeurant à L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée " Bureau Schneider S.à r.l.", ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 82.820, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 201, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1246 du 28 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 23 septembre 2004.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exercice de l'activité d'agent d'assurances et de gestion du portefeuille dans le domaine des assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société a également pour objet, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eric SCHNEIDER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013105663/41.

(130128839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Bungalow-Park Petite Suisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 103.894.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013105661/10.

(130128244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Bioform International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.984.

Veillez prendre note que:

1. Démission du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Robert van't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Election du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

4. Election du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIOFORM INTERNATIONAL S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013105673/24.

(130128384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.711.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 25 juillet 2013, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Dean MERRITT, né le 15 janvier 1967 à Thundersly, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6 Snow Hill, EC1A 2AY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS
- Monsieur Dean MERRITT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013107136/20.

(130129749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Max Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.757.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 27 juin 2013 au siège social de la société**Conseil d'Administration:*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale à tenir en 2014 et statuant sur l'exercice devant se clôturer au 29 décembre 2013, les administrateurs suivants:

- Monsieur Ignazio MARAMOTTI, demeurant au 20, via Pareto, I-42020 Albinea (Reggio Emilia), administrateur et président;
- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;
- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'Assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale à tenir en 2014 et statuant sur l'exercice devant se clôturer au 29 décembre 2013, le réviseur d'entreprises agréé suivant:

- BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107151/24.

(130129387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Max Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.757.

Le bilan et annexes au 29 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107150/10.

(130129350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

MPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 86.512.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.290.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juillet 2013 que:

- Cindy TEIXEIRA et Isabelle PROBSTEL démissionnent de leur poste respectivement de gérant de classe A et gérant de classe B de la société avec effet au 25 juillet 2013;

- François FELTEN est reclassifié en tant que gérant de classe B avec effet au 25 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 25 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et

- Geoffrey HENRY, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 25 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107173/20.

(130129885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

MPL Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 86.512.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.308.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2013 que:

- Cindy TEIXEIRA et Isabelle PROBSTEL démissionnent de leur poste respectivement de gérant de classe A et gérant de classe B de la société avec effet au 24 juillet 2013;

- François FELTEN est reclassifié en tant que gérant de classe B avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe A avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et

- Geoffrey HENRY, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107174/20.

(130129884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.594.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2013

l'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Sébastien Schaack, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L 1724 Luxembourg, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013107172/17.

(130129358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 137.939.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2013

Am 19. Juni 2013 um 19:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 25. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013107781/17.

(130131377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CROWN Premium Private Equity Buyout, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 89.394.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2013

Am 19. Juni 2013 um 15:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Die Versammlung hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Alfred Straubinger zum 19. Juni 2013 sein Amt als Verwaltungsrat niederlegt.

Die Versammlung beschließt, Herrn Michael Thiebes, geboren am 05.01.1970 in Köln, Deutschland, beruflich ansässig in Nördliche Münchner Straße 9c, 82031 Grünwald, zum Verwaltungsrat zu wählen, für einen Zeitraum bis zur im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 25. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013107779/21.

(130131474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CROWN Premium Private Equity III SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 111.558.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2013

Am 19. Juni 2013 um 13:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Die Versammlung hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Alfred Straubinger zum 19. Juni 2013 sein Amt als Verwaltungsrat niederlegt.

Die Versammlung beschließt, Herrn Michael Thiebes, geboren am 05.01.1970 in Köln, Deutschland, beruflich ansässig in Nördliche Münchner Straße 9c, 82031 Grünwald, zum Verwaltungsrat zu wählen, für einen Zeitraum bis zur im Jahr 2017 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 25. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013107780/21.

(130131473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

"Croce Del Sud S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.927.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROCE DEL SUD S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013107778/12.

(130130882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CT GP Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 179.013.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of the month of June.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BC European Capital IX-1, being a "limited partnership" with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, represented by CIE Management IX LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership, represented by Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 June 2013, and

(2) CT GP S.à.r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") constituted under the laws of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies in Luxembourg under number B 176.948, represented by Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 June 2013.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "CT GP Acquisition S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication

between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation. The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Liability Shareholder (as defined below) resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) limited shares (the "Limited Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Management Share shall be held by CT GP S.á r.l., being the unlimited liability shareholder ("Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company.

The Limited Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may repurchase its Limited Shares subject to the conditions provided for by law.

Art. 7. Shares in Registered Form. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, its registered office as indicated to the Company and the number of shares held by it and the class (if any) to which they belong.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Each Limited Share or Management Share gives one voting right in meetings of shareholders either annual or extraordinary.

Art. 8. Certificates. Upon the request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Liability of the Manager and of the Shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Limited Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the nominal value and if applicable the issue premium of the shares they subscribe for and hold.

Art. 10. Manager. The Company shall be managed by one manager who shall be the Unlimited Liability Shareholder (commandite) (the "Manager"). CT GP S.a r.l. is appointed as the Manager of the Company in its capacity as sole Unlimited Liability Shareholder.

The Manager may not be removed from its capacity as Manager without its consent.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager who shall also hold the Management Share is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or manager with unlimited liability.

Art. 11. Management Powers. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

The holders of Limited Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 12. Binding Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Art. 13. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members who need not be shareholders. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by law.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years but shall be revocable ad nutum by the general meeting of shareholders. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager(s) shall forthwith convene a shareholders meeting in order to fill such vacancy. The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with the management of the Company. The members of the Supervisory Board shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Board. The Company shall reimburse all reasonable out of pocket expenses incurred by the members of the Supervisory Board in connection with their service on the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least one (1) day prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The chairman will preside all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a draw, the chairman of the Supervisory Board shall have a casting vote.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 11 (Management Powers) of these Articles of Incorporation and to any other powers reserved to the Manager by virtue of law and the present Articles of Incorporation, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or amending the Articles of Incorporation with the agreement of the Manager only.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Monday of the month of June at 11.30 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders and if the shareholders state that they have been informed of the agenda of the meeting, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 16. Shareholder Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares such shareholder owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 17. Shareholder Decisions - Majorities. The general meeting of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the shareholders may elect one scrutineer. They together form the board of the general meeting of the shareholders.

The Manager may at any time during a general meeting of shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting in the circumstances provided for by the Law of 1915. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law of 1915 or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the shares entitled to vote present and voting.

Art. 18. Amendment of these Articles of Incorporation. At any general meeting of the shareholders convened in order to amend the Articles of Incorporation, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law of 1915 refers to the conditions required for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915 and the Articles of Incorporation. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented and having the right to vote, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 19. Minutes. The minutes of the general meeting of the shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year save for the first accounting year which shall end on 31 December 2013.

Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with the Articles of Incorporation.

Art. 21. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance of net profits may be distributed to the shareholders upon the decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 22. Liquidation of the Company. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law of 1915, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager.

After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the Limited Shares.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another form of company. The Supervisory Board shall designate one or more administrator(s) who shall remain in office until the items on the agenda of the shareholders meeting shall have been validly resolved.

The duties of the administrator(s) consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 23. Applicable Law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 24. Conflict with shareholders' agreement (if any). To the extent that any conflict exists between these Articles of Incorporation and any agreement (if any) entered into between the shareholders of the company and binding upon the company, then to the extent permitted by law, the terms of such agreement shall govern.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Limited Shares Subscribers	Number of subscribed Limited Shares	Payment (EUR)
BC European Capital IX-1	30,998	30,998
CT GP S.à r.l.	1	1.00
Total	30,999	30,999
Management Share Subscriber	Number of subscribed Management Share	Payment (EUR)
CT GP S.à r.l.	1	1.00

The thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share so subscribed are fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

General Meeting of shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following parties are appointed members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting to be held in 2019:

- Mr. Michael Wunderlich, born in Meiningen, Germany, on 10 May 1969, having his professional address at Neuer Wall 55, D-20354 Hamburg, Germany;
- Mr. Torsten Mack, born in Hamburg, Germany, on 11 November 1974, having his professional address at Neuer Wall 55, D-20354 Hamburg, Germany; and
- Mr. Stefan Zuschke, born in Stuttgart, Germany, on 26 July 1962, having his professional address at Neuer Wall 55, D-20354 Hamburg, Germany.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by her last name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) BC European Capital IX-1, une limited partnership ayant son siège social au Heritage, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Îles Anglo-Normandes GY1 4HY, représentée par CIE Management IX LTD, ayant son siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Îles Anglo-Normandes GY1 4HY, étant le General Partner de cette limited partnership et représentant et ayant le droit d'agir pour le compte de cette société de personnes,

représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 10 juin 2013, et

(2) CT GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.948., représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 10 juin 2013.

Les procurations données, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, agissant en leur qualité respective, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront détenteurs d'actions émises par la suite, une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de «CT GP Acquisition S.C.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi de 1915»), et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision du Gérant (tel que défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité en vertu d'une simple résolution du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire, demeurerait une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts. La Société ne pourra être dissoute dans le cas où l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous) démissionne ou est retiré de ses fonctions de Gérant, est mis en liquidation, est déclaré en faillite ou n'est plus en mesure de poursuivre ses activités.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, des actions, obligations, certificats de créance, titres obligataires et tout autre type de valeurs mobilières, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de valeurs mobilières ou instruments.

D'une manière générale, elle peut accorder de l'aide (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris verticalement ou horizontalement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») et une (1) action de commandité Action de Commandité», d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par CT GP S.à r.l. en sa qualité d'associé commandité («Associé Commandité») et de Gérant de la Société.

Les termes «Actions de Commanditaire» et «Action de Commandité» feront ci-après référence à une «action» ou aux «actions».

Art. 6. Augmentation, Réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres Actions de Commanditaire sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 7. Actions nominatives. Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre devra reprendre le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient et la classe (le cas échéant) à laquelle elles appartiennent.

L'inscription du nom d'un actionnaire dans le registre des actions nominatives établit le droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives une cession sur la base de tout document adéquat constatant la cession entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle l'ensemble des notifications et avis peut être envoyé. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires par notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(s) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(s) action(s) devront nommer un seul fondé de pouvoir pour représenter cette(s) action(s) envers la Société. Le fait de ne pas nommer ce fondé de pouvoir entraîne une suspension de tous les droits attachés à cette(s) action(s).

Chaque Action de Commanditaire ou Action de Commandité donne le droit à un vote aux assemblées des actionnaires tant annuelles qu'extraordinaires.

Art. 8. Certificats. À la demande d'un actionnaire, des certificats établissant l'inscription de cet actionnaire dans le registre des Actionnaires peuvent être émis sous les dénominations que le Gérant déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par le Gérant. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions abîmés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable du passif de la Société qui ne peut être couvert par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales des actionnaires et ne seront, en cette qualité, tenus responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission des actions auxquelles ils souscrivent et qu'ils détiennent.

Art. 10. Gérant. La Société sera administrée par un gérant qui sera l'Associé Commandité (le «Gérant»). CT GP S.à r.l. est désignée comme Gérant de la Société en sa qualité d'Associé Commandité unique.

Le Gérant peut être retiré de ses fonctions de Gérant sans son consentement.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne pourra être dissoute et mise en liquidation immédiatement, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) nomme un administrateur, actionnaire ou non, pour effectuer les actes administratifs simples ou urgents, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale d'actionnaires, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un successeur au Gérant, conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts.

La nomination de ce successeur ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant qui détient également l'Action de Commandité est conjointement et solidairement responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant ne peut être cédée qu'à un successeur ou un gérant dont la responsabilité est illimitée.

Art. 11. Pouvoirs de gestion. Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration relevant des objets de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de

Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut de temps à autre nommer des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout directeur général délégué, secrétaire adjoint ou autres fondés de pouvoir ou agents jugés nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute nomination peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés, sauf disposition contraire des Statuts, disposeront des pouvoirs et obligations que le Gérant leur aura donnés.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales et ne seront tenus responsables qu'à hauteur de leurs apports à la Société.

Art. 12. Pouvoirs de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant représenté par des représentants dûment nommés, ou par la(les) signature(s) de toute(s) personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 13. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront vérifiées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Gérant pourra consulter le Conseil de Surveillance sur ces affaires dans la mesure où le Gérant peut déterminer et peut autoriser toute action du Gérant qui peut, en vertu des lois ou règlements applicables ou en vertu des présents Statuts, sortir des pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs prévus par la loi.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum mais peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres composant le Conseil de Surveillance sont rééligibles. Le Conseil de Surveillance peut élire l'un de ses membres en tant que président. Il peut également choisir un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance exerceront leurs fonctions jusqu'à l'élection de leur successeur.

Dans le cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance devenait inférieur à trois, le(s) Gérant(s) devra (ont) immédiatement convoquer une assemblée des actionnaires afin de combler cette vacance. Les membres du Conseil de Surveillance ne pourront ni participer à ni s'immiscer dans la gérance de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune rémunération liée à leur qualité de membres du Conseil de Surveillance. La Société remboursera la totalité des avances pécuniaires raisonnablement engagées par les membres du Conseil de Surveillance dans le cadre de l'exercice de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par deux de ses membres ou le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux des membres l'exigent.

Toute réunion du Conseil de Surveillance devra être convoquée par un avis de convocation écrit envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins un (1) jour avant la date prévue de la réunion, sauf en situation d'urgence, auquel cas la nature de cette situation devra être indiquée dans l'avis de convocation de la réunion. Il peut être passé outre à cet avis de convocation par consentement écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Un avis de convocation séparé ne sera pas requis pour les réunions se tenant à l'heure et en le lieu fixés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance ou dans le cas où la totalité des membres est présente ou représentée.

Tout membre peut agir à une réunion en nommant par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre en tant que son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir régulièrement que si au moins la majorité des membres est présente ou représentée.

Les résolutions sont prises à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président du Conseil de Surveillance est prépondérante.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou deux des membres du Conseil de Surveillance.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que les résolutions ayant fait l'objet d'un vote aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera cette résolution par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Le document en une ou plusieurs contreparties constituera la résolution circulaire du Conseil de Surveillance. Les résolutions prises par ces moyens équivalent à une réunion tenue en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut prendre part à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. Une réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 14. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne seront affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout administrateur ou agent du Gérant qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société

ou entreprise, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur des affaires en relation avec un tel contrat ou autres affaires.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires doit représenter la totalité des actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 11 (Pouvoirs de gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi et des présents Statuts, elle disposera des pouvoirs pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société ou portant modification des Statuts uniquement moyennant l'accord du Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément à un avis de convocation donné par un Gérant ou le Conseil de Surveillance reproduisant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la réunion à chaque Actionnaire à l'adresse figurant dans le registre des actions nominatives.

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin à 11 h30 du matin au siège social ou en un lieu au Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir en le lieu et à l'heure spécifiés dans les avis respectifs de convocation de l'assemblée.

Si l'intégralité du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires et si les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les délibérations de l'assemblée générale seront valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé auparavant.

Art. 16. Droits de vote des actionnaires. Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de votes équivalent au nombre d'actions que cet actionnaire détient et peut agir valablement à toute assemblée des actionnaires en se faisant représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 17. Décisions des actionnaires - Majorités. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur. Ensemble, ces derniers constituent le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des actionnaires proroger cette assemblée à quatre semaines. Il doit proroger cette assemblée dans les circonstances prévues par la Loi de 1915. Cette prorogation annule automatiquement toute résolution déjà adoptée préalablement à la prorogation.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire y contenue, les procurations déposées régulièrement en vue de cette assemblée restent valables pour l'assemblée prorogée.

Chaque action donne droit à un vote.

Sauf obligation contraire prévue par la Loi de 1915 ou par les présentes, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des porteurs d'actions ayant un droit de vote, présents et pouvant voter.

Art. 18. Modification des présents Statuts. Lors d'une assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris l'objet de la Société, ou de statuer sur des questions pour lesquelles la Loi de 1915 renvoie aux conditions requises en matière de modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de l'ensemble des actions émises et en circulation et ayant le droit de vote.

Si la condition de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la Loi de 1915 et aux Statuts. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut délibérer valablement et ce, quelle que soit la portion du capital social représentée.

Lors des deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote, étant entendu qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée sauf si approuvée par le Gérant.

À moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la procuration, toute procuration déposée régulièrement pour la première assemblée restera valable pour la seconde.

Art. 19. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui se terminera le 31 décembre 2013.

Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires examinera et, si elle le juge approprié, approuvera les comptes annuels et votera la décharge du Gérant ainsi que l'allocation des résultats de la Société conformément aux Statuts.

Art. 21. Distributions. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant, à condition les conditions fixées par la loi soient respectées.

Le compte de la prime d'émission peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant issu du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 22. Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute en vertu d'une décision des actionnaires votant selon les mêmes conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts, sauf disposition contraire de la Loi de 1915, mais toujours sous réserve du consentement du Gérant.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par le Gérant.

Après règlement de, ou la création de provisions suffisantes pour, l'ensemble des dettes de et des charges envers la Société et des frais de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués au pro rata des Actions de Commanditaire.

En cas de dissolution, d'insolvabilité ou d'incapacité juridique du Gérant ou si, pour quelque raison que ce soit, le Gérant est dans l'impossibilité d'agir, la Société ne pourra être dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des actionnaires dans le but de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou de modifier la forme juridique de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs administrateur(s) qui exercera(ont) ses(leurs) fonctions jusqu'à ce que l'assemblée des actionnaires ait valablement statué sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.

Les administrateurs ont pour tâche d'effectuer les actes urgents ainsi que les actes administratifs courants.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 23. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 24. Conflit avec tout pacte d'actionnaires (le cas échéant). Dans la mesure où il existe un conflit entre les présentes Statuts et tout pacte (le cas échéant) conclu entre les actionnaires de la société et engageant la société, alors dans la mesure où la loi le permet, les conditions de ce pacte s'appliqueront.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteurs d'Actions de Commanditaire	Nombre d'Actions de Commanditaire souscrites	Paiement (EUR)
BC European Capital IX-1	30.998	30.998
CT GP S.à r.l.	1	1,00
Total	30.999	30.999
Souscripteur d'Action de Commandité	Nombre d'Action de Commandité souscrites	Paiement (EUR)
CT GP S.à r.l.	1	1,00

Les trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Commanditaire et l'unique (1) Action de Commandité ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice comptable commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale annuelle des associés se tiendra en 2014.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale des associés

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et estimant avoir été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après tout d'abord avoir vérifié que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019:

- M. Michael Wunderlich, né à Meiningen, Allemagne, le 10 mai 1969, ayant son adresse professionnelle au Neuer Wall 55, D-20354 Hambourg, Germany;
- M. Torsten Mack, né à Hambourg, Allemagne, le 11 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle au Neuer Wall 55, D-20354 Hambourg, Germany; et
- M. Stefan Zuschke, né à Stuttgart, Allemagne, le 26 juillet 1962, ayant son adresse professionnelle au Neuer Wall 55, D-20354 Hambourg, Germany.

Seconde résolution

Le siège social de la Société est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2013. Relation: DIE/2013/7514. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107786/620.

(130130922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Regus Management Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.343.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013107311/11.

(130130090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Quartz No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.920.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 26 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107284/17.

(130130412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107293/10.

(130130172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107294/10.

(130130173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Redline Capital Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107295/10.

(130129878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66928 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107290/10.

(130129708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.776.350,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of July

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, who will keep this original of this deed

THERE APPEARED:

RAKUTEN, Inc., a company organised under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 0107-01-020592,

Here represented by Mister Nobuaki Nishio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Tokyo.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person as represented declared and requested the notary to state:

1) That RAKUTEN, Inc., prenamed, is the sole shareholder of RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on February 22, 2008, published in the Mémorial C of March 29, 2008, number 768 (the "Company"). The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the Me Elvinger on June 26, 2013, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the Company is set at four hundred and two million nine hundred an eighty seven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 402,987,550.-) represented by eight million fifty nine thousand seven hundred and fifty one (8,059,751) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of five million seven hundred and eighty eight thousand eight hundred Euro (EUR 5,788,800.-) to raise it from its present amount of four hundred and two million nine hundred and eighty seven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 402,987,550.-) to four hundred and eight million seven hundred and seventy six thousand three hundred and fifty Euro (EUR 408,776,350.-) by the creation and the issue of one hundred and fifteen thousand seven hundred and seventy six (115,776) new shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

RAKUTEN, Inc., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to one hundred and fifteen thousand seven hundred and seventy six (115,776) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and to fully pay them up by contribution by contribution in cash and in British Pounds as well as a share premium amounting to seventy two Euros et eighty six cents (EUR 72.86).

The amount of five million British Pounds (GBP 5,000,000.-) being the equivalent of five million seven hundred and eighty eight thousand eight hundred and seventy two Euro and eighty six Cents (EUR 5,788,872.86) using the exchange rate TTM rate on 15th of July 2013 (EUR 1= GBP 0,863726) is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred and eight million seven hundred and seventy six thousand three hundred and fifty Euro (EUR 408,776,350.-) represented by eight million one hundred and seventy five thousand five hundred and twenty seven (8,175,527) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, entirely subscribed and fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro (EUR 4,000.-).

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet,

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, soussignée, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, empêché, lequel aura la garde des présentes minutes,

A COMPARU:

RAKUTEN, Inc., une société constituée sous les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon, et immatriculée auprès du Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0107-01-020592,

représentée par Monsieur Nobuaki Nishio demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que RAKUTEN, Inc., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RAKUTEN EUROPE S.à r.l., avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C du 29 mars 2008, numéro 768 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 26 juin 2013, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à quatre cent deux millions neuf cent quatre vingt sept mille cinq cent cinquante Euros (EUR 402.987.550) représenté par huit millions cinquante neuf mille sept cent cinquante et une (8.059.751) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cinq millions sept cent quatre-vingt huit mille huit cents euros (EUR 5.788.800,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent deux millions neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent cinquante Euros (EUR 402.987.550) à quatre cent huit millions sept cent soixante-seize mille trois cent cinquante Euros (EUR 408.776.350,-) par la création et l'émission de cent quinze mille sept cent soixante-seize (115.776) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Souscription et Libération

RAKUTEN, Inc., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire les cent quinze mille sept cent soixante-seize (115.776) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune et les libérer intégralement avec une prime d'émission de soixante-douze Euro et quatre-vingt six Cents (EUR 72,86) par apport en numéraire et en Livres Sterling, de sorte que le montant de cinq millions de Livres Sterling (GBP 5.000.000,-) faisant l'équivalent de cinq millions sept cent quatre vingt huit mille huit cent soixante douze Euros et quatre vingt six cents Cents (EUR 5.788.872,86) au taux de change TTM du 15 juillet 2013 (EUR 1= GBP 0,863726), est à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à quatre cent huit millions sept cent soixante seize mille trois cent cinquante Euros (EUR 408.776.350) représenté par huit millions cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-sept (8.175.527) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.NISHIO, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34048. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013107289/122.

(130129692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Arclin Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.918.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juillet 2013.

Arclin Lux Holdings S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2013098574/13.

(130120682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Arthur D. Little Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.083.

L'associé 1886 Partnership a changé:

- de dénomination sociale: Arthur D. Little Partnership;

- et de siège social: 42, Avenue du Bourget, B-1130 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098575/13.

(130119975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Gazstream S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.103.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 13 mai 2013:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013100555/28.

(130122092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

G5 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.316.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire et des décisions de l'associé unique tenue en date du 17 juillet 2013 au 2A boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et des Décisions de l'Associé Unique tenue en date du 17 juillet 2013 au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg que (traduction libre):

«Dixième décision

L'Associé Unique décide de renouveler, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui se tiendra en 2018, les mandats de Monsieur Richard JOYNT, résidant à Champ Donne Cottage, La Route de Trodez, St Ouen JE3 2GA, Jersey, Monsieur David CROSSLAND, résidant à Dalsy Hill House, La Chevre Rue, Grouville, JE3 9EH, Jersey, Monsieur Ian SLACK, résidant à les Sables Blancs, le Mont à la Brune, St Brelade, JE3 8FL, Jersey et Monsieur Mario DI STEFANO, résidant professionnellement au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en leur qualité de membres du Conseil d'Administration de la Société.

Onzième décision

L'Associé Unique décide de renouveler avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui se tiendra en 2018, le mandat du Commissaire aux comptes, ZIMMER & PARTNERS S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 3-7 rue Schiller, L-2519 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B151507.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013100596/28.

(130121745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Global Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 121.862.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 12 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juillet 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013100582/13.

(130122180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Finsai International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.679.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Avec effet au 1^{er} juillet 2013, le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 1, rue Bender, L - 1229 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2013100534/13.

(130122565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Finefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.862.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L130083642.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEFRA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100533/15.

(130122321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Incafi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.377.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.A. INCAFI, avec siège social à L-8476 Eischen, 2a, rue de Steinfort, dénoncé en date du 4 janvier 2012,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge, et liquidateur Maître Ibtihal EL BOUYOUSFI, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Ibtihal EL BOUYOUSFI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013100655/18.

(130121916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SP - LUX SICAV II

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013101816/14.

(130123080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.
